

CONFERENCE
entre les Communautés Européennes et
la Grèce

Première session au niveau ministériel

Intervention de Monsieur ORTOLI,
Président de la Commission des
Communautés Européennes, à
l'occasion de l'ouverture des
négociations d'adhésion de la Grèce
aux Communautés Européennes
(Bruxelles, 27 juillet 1976)

1 26.7.1976

Déclaration de Monsieur le Président ORTOLI
lors de l'ouverture des négociations d'adhésion
avec la Grèce le 27.7.1976

Monsieur le Président du Conseil,
Messieurs les Ministres,
Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec une satisfaction réelle que la Commission des Communautés européennes prend acte aujourd'hui de l'ouverture solennelle proclamée par Monsieur le Président du Conseil, des négociations devant conduire la Grèce à son adhésion pleine et entière à la Communauté.

La Commission fait entièrement siennes les paroles que vient de prononcer Monsieur le Président du Conseil et elle se réjouit de la perspective que cette adhésion se situe exactement dans le cadre d'une communauté vivante, dynamique, une communauté dont le soubassement est et reste l'acquis communautaire, une communauté qui se développera et s'épanouira d'autant mieux que cet acquis sera scrupuleusement respecté.

La Commission voit dans l'ouverture des négociations à la fois la preuve du haut degré de développement auquel la Communauté actuelle est parvenue et la conscience commune des Etats membres d'oeuvrer au rassemblement des forces européennes démocratiques dans une Communauté puissante, dynamique et ouverte au monde extérieur.

.../...

Notre Communauté, il est vrai, est loin d'avoir atteint tous les objectifs qu'elle s'est assignés. Encore que beaucoup de progrès aient été accomplis, bien du chemin reste à parcourir, qu'il s'agisse de la réforme des structures agricoles, du développement de la politique industrielle et technologique, de l'élaboration de la politique énergétique commune, de l'approfondissement de la politique régionale, de l'harmonisation des fiscalités, du développement de la politique sociale ; qu'il s'agisse de l'union économique et monétaire ou encore, sur le plan institutionnel, de la recherche d'une efficacité accrue des différents organes de la Communauté et de leur démocratisation. C'est une tâche à laquelle nous pousserons de toutes nos forces, et je suis convaincu que c'est dans cette communauté-là que vous voulez entrer. La récente décision sur l'élection du parlement européen au suffrage universel va dans ce sens et est porteuse de grands espoirs.

Il est clair qu'il conviendra de tenir la Grèce informée des développements en cours et à venir et auxquels elle est éminemment intéressée. La Commission, pour sa part, est prête à lui fournir les éléments d'information qui s'avèreraient nécessaires.

Dans la déclaration si claire que vient de prononcer le Président du Conseil, la Communauté a mis en évidence l'état d'esprit dans lequel elle compte aborder les négociations et la Commission tient à souligner que, de son côté, elle est complètement acquise à cette disposition d'esprit. Elle se propose, pour sa part, d'apporter aux négociations qui auront lieu toutes les ressources de son expérience, ainsi que l'énergie, l'imagination et la bonne volonté que nécessitera la résolution des difficultés diverses qui se présenteront. Ces difficultés, pour être d'importance inégale, n'en sont pas moins réelles. La Commission est convaincue que chaque problème trouvera une solution qui pourra être acceptée et par la Grèce et par la Communauté.

En outre, la Commission ne perd pas de vue le fait qu'en définitive, les accords, qui seront négociés, devront être soumis à l'approbation des Parlements des Etats intéressés, que ce soit la République Grecque ou les Etats membres de la Communauté. Pour sa part, la Commission veillera à informer le Parlement européen de la marche des négociations conformément à des traditions désormais bien établies.

.../...

Peut-être, l'accent a-t-il été mis ici ou là sur les difficultés de caractère temporaire que peut présenter l'adhésion à la Communauté d'un nouvel Etat membre. Pourtant, aux yeux de la Commission, il est essentiel de ne pas perdre de vue le véritable enjeu qui est en cause. Il ne s'agit pas simplement de faire disparaître quelques barrières aux échanges, d'organiser un marché, d'appliquer des réglementations ou directives; il s'agit en réalité, comme le déclarait excellemment Monsieur le Président Rey lors de la séance d'ouverture des négociations avec l'Irlande, le Danemark, la Norvège et le Royaume-Uni le 30 juin 1970 : "de bâtir un continent un continent réconcilié et uni ayant ses institutions et ses lois, fort à l'intérieur, généreux à l'extérieur ... par-delà, les difficultés véritables de la négociation, c'est la grandeur du but et la volonté politique d'y aboutir qui mèneront au succès de l'oeuvre".

Cette oeuvre, la Communauté la poursuit aujourd'hui, engageant le processus d'intégration de la Grèce en son sein. Quel pays plus que la Grèce peut se prévaloir d'autant de titres à faire partie de notre Europe, elle qui entretient avec nos pays des liens aussi profonds et qui remontent à la nuit des temps, elle qui a été le premier pays tiers, il y a quinze ans, à donner le témoignage concret de sa vocation européenne à travers la conclusion de l'accord d'association, elle enfin qui, débarrassée des sombres années de la tyrannie, fait reflourir la démocratie à laquelle nous sommes si attachés ? Voilà qui nous convainc qu'elle pourra, dans des délais convenables, s'acquitter de l'ensemble des droits et des obligations qui s'attachent à la qualité de membre de notre Communauté; voilà ce qui nous permet de l'accueillir avec son passé, son présent et son futur comme nous l'avons déjà tous envisagé au moment de la conclusion de l'accord d'association en 1961. Une Grèce enfin qui, pour avoir approché de si près nos procédures de travail dans le cadre de l'Association, pourra, la Commission en est certaine, s'insérer harmonieusement avec le concours des Etats membres et de la Commission dans le cadre des traités qui ont fondé la Communauté.

C'est avec cette profonde certitude que je voudrais achever ici l'intervention de la Commission et assurer les Pays membres de la Communauté et la Grèce, que la Commission oeuvrera de toutes ses forces vers le but commun qui, aujourd'hui, a été aussi solennellement proclamé.